

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 15 NOVEMBRE 2021

Programme de rénovation énergétique ACTEE

Un nouvel appel à projets pour les collectivités d'Outre-Mer

Le programme ACTEE, porté par la FNCCR, impulse les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics à l'échelle nationale. Suite à une première session lancée en mai 2021, ayant permis d'enclencher les premières démarches locales en Guadeloupe, Mayotte et à La Réunion notamment, la FNCCR relance le dispositif « Paletuvier » à destination des territoires ultra-marins.

Plus de 150 collectivités et établissements publics ultra-marins éligibles aux aides ACTEE

L'appel à projets Paletuvier vise à accompagner les collectivités d'Outre-Mer dans l'essor de projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Cette enveloppe dédiée aux territoires ultramarins éligibles aux certificats d'économie d'énergie (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) doit permettre à quelque 200 collectivités - communes, EPCI, syndicats, etc... - d'établir une stratégie ambitieuse et pérenne pour agir sur leur consommation énergétique.

Dans la continuité de la première édition clôturée en octobre, la FNCCR a souhaité relancer le dispositif et ainsi répondre aux nouvelles sollicitations comme l'explique Danielle Mametz, Vice-présidente de la FNCCR : « *La première édition de Paletuvier a permis au dispositif de gagner en notoriété. Mais il a fallu du temps pour son appropriation à cette échelle mondiale et créer des synergies avec les acteurs locaux. C'est pourquoi nous comptons sur cette nouvelle session pour mobiliser et soutenir plus de collectivités et les aider à s'investir pleinement dans la transition énergétique.* »

Dans ces territoires, qui se distinguent souvent par un fort besoin de rafraîchissement, de rénovation du bâti et de modernisation de l'éclairage intérieur, le programme ACTEE prévoit de financer les diagnostics, les études et l'accompagnement des travaux réalisés par les collectivités.

En ce sens, la FNCCR vient également de produire une vidéo dédiée au confort d'été :
<https://www.youtube.com/watch?v=3inrtIMFmY4&t=34s>

L'appel à projets prévoit aussi une aide aux collectivités souhaitant recruter des experts de la rénovation, en créant un poste d'économiste de flux œuvrant pour la rénovation des bâtiments publics. Les acteurs locaux sont invités à candidater en se regroupant à l'échelle d'un territoire, afin de présenter une dynamique mutualisée et ambitieuse.

Pour candidater, RDV avant le 28 janvier 2022 sur : <https://www.programme-cee-actee.fr/aap/aap-paletuvier/> Téléchargez la fiche de présentation de l'appel à projets « Paletuvier »

PROGRAMME ACTEE

Financer et accompagner la
rénovation énergétique des
bâtiments publics



Contact presse : Alexandre ALLION - a.allion@fnccr.asso.fr - 06 26 41 64 91



La FNCCR : les services publics locaux en réseau

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.



Le programme ACTEE s'inscrit dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie avec le soutien du ministère de la Transition écologique. 12 fournisseurs d'énergie contribuent au dispositif :

